



Centre Européen de la Consommation
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V

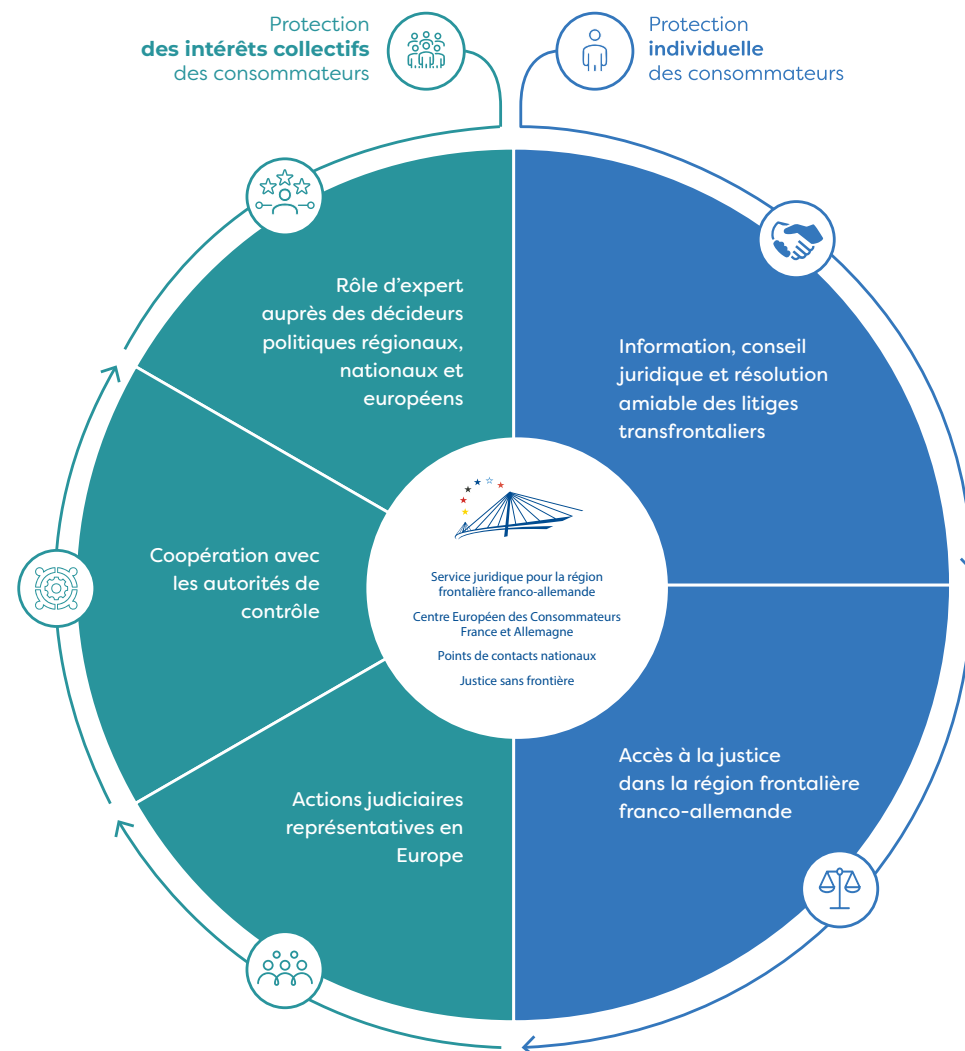
NOUS SOMMES

- + Une **association franco-allemande** créée en 1993 et reconnue d'utilité publique
- + Une **équipe trilingue** d'une soixantaine de personnes dont une trentaine de juristes
- + Des **services gratuits** pour les consommateurs français et allemands

NOS MISSIONS

- + **Inform, conseiller et aider** les consommateurs français, allemands et européens à résoudre leurs litiges transfrontaliers à l'amiable
- + **Faciliter l'accès à la justice** en région frontalière franco-allemande
- + **Alerter les décideurs politiques** régionaux, nationaux et européens sur les **obstacles récurrents** ainsi que sur les éventuels futurs dysfonctionnements et proposer des solutions concrètes
- + **Coopérer avec les autorités de contrôles** pour signaler les manquements de professionnels en Europe
- + **Recours collectifs** pour les consommateurs allemands, également dans le cadre d'actions représentatives transfrontalières dans l'UE.

UNE PROTECTION GLOBALE DES CONSOMMATEURS



Actions judiciaires représentatives en Europe



Felicitas Wühler
Responsable du projet « Actions judiciaires représentatives en Europe »
wuehler@cec-zev.eu



QUELS RECOURS COLLECTIFS JUDICIAIRES ?

Dans l'UE, les règles de protection des consommateurs peuvent être appliquées non seulement par les autorités publiques, mais aussi par d'autres organismes appropriés. Différents moyens sont disponibles à cet effet :

- + mise en demeure/avertissement,
- + action en cessation,
- + action collective (action en justice type + action en réparation).

QUE FAIT LE CEC ?

Le CEC est la première institution en Allemagne à avoir été reconnue comme « entité qualifiée » pouvant intenter des actions représentatives transfrontières devant les juridictions ou autorités administratives. Cela signifie que le CEC peut mener des actions collectives à l'étranger pour les consommateurs allemands. Par ailleurs, nous pouvons - aux côtés d'autres entités telles que les Verbraucherzentralen (organismes de défense des consommateurs) - intervenir en Allemagne pour émettre des avertissements et intenter des actions en cessation.

NOTRE RÔLE ?

- + Indépendants et engagés uniquement dans l'intérêt des consommateurs ;
- + Nous agissons dès que nous avons connaissance d'infractions ;
- + Soutenu publiquement par le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV) et le Ministère de l'Alimentation, des Affaires rurales et de la Protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg (MLR).

Gefördert durch:



Bundesministerium
der Justiz und
für Verbraucherschutz

aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages



Baden-Württemberg
Ministerium für Ernährung,
Ländlichen Raum und Verbraucherschutz